



Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur le développement durable



TABLE DES MATIÈRES

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC	2
SA RAISON D'ÊTRE	2
SA MISSION	2
SES MEMBRES	2
L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC EN CHIFFRES	3
L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC ET LA DÉMARCHE PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT	4
LA DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
QUELQUES BÉMOLS	5
DES MESURES À PRENDRE POUR PROTÉGER LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS	6
LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	6
L'INSPECTION DES VIANDES	6
NORMES HACCP ET TRAÇABILITÉ	7
LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS	7
RECOMMANDATIONS	8
UN ENVIRONNEMENT DURABLE	9
LES RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX DANS L'ENVIRONNEMENT	9
REFONTE DE LA LOI SUR LES ALIMENTS ET LES DROGUES	9
L'ACCÈS AU SAVOIR ET L'INVESTISSEMENT DANS LA RECHERCHE	10
RECOMMANDATION	10
LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ	11
LE BIEN-ÊTRE ANIMAL	11
ANIMA QUÉBEC	12
RECOMMANDATIONS	12
CONCLUSION	12
INDEX DES RECOMMANDATIONS	13



L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

SA RAISON D'ÊTRE

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) est un organisme constitué en vertu du Code des professions et de la Loi sur les médecins vétérinaires qui regroupe tous les médecins vétérinaires du Québec, pour assurer la protection du public.

SA MISSION

Promouvoir une médecine vétérinaire de qualité pour protéger le public et pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux ainsi qu'au maintien de la santé publique.

SES MEMBRES

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, plus que centenaire, comprend actuellement quelque 2000 membres, soit tous les médecins vétérinaires autorisés à exercer la médecine vétérinaire au Québec, profession qui se démarque comme l'une des plus anciennes de la province et qui s'ancre profondément dans son évolution socio-économique.

Comme l'illustre le tableau de la page suivante, une proportion importante des vétérinaires exercent dans le secteur des animaux de compagnie.

Plus de 50 % d'entre eux oeuvrent néanmoins dans des domaines directement concernés par le développement durable : grandes productions animales - porc, volaille, production bovine et ovine, secteur équin - ainsi que dans les productions animales mineures ou en émergence, tels les élevages de cerfs, de bisons et d'émeus.

Par ailleurs, plusieurs des activités vétérinaires en santé publique concernent directement ou indirectement les productions agricoles, soit l'inspection des viandes, les services diagnostics dans les laboratoires, le contrôle des épizooties, l'épidémiosurveillance, l'enseignement et la recherche.

Il est à souligner que le médecin vétérinaire est le seul professionnel du domaine médical à œuvrer en milieu agricole.



L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC EN CHIFFRES

Domaine de pratique principal	Nombre de membres	%
Porc	53	2,8
Santé publique	181	9,5
Enseignement et recherche	95	5,0
Environnement	6	0,3
Volaille	10	0,5
Grands animaux toutes espèces	110	5,8
Bovins	260	13,6
Ovins et caprins	3	0,2
Chevaux	67	3,5
Animaux de compagnie	893	46,8
Autres	230	12,0
Total :	1 908	100 %



L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC ET LA DÉMARCHE PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT

L'Ordre accueille favorablement le projet gouvernemental de plan de développement durable et, en ce sens, appuie dans son ensemble la démarche gouvernementale.

Il salue l'initiative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de tenir des consultations publiques sur ce projet qui se veut rassembleur et qui entend répondre aux aspirations manifestes des citoyens québécois en cette matière.

Aux fins de la présente consultation, l'OMVQ limitera ses propos aux préoccupations propres à sa mission, soit la protection de la santé publique, de la santé des animaux et l'amélioration du bien-être animal.

Les médecins vétérinaires souhaitent faire connaître leur expertise, la partager avec tous les protagonistes et contribuer à la mise en œuvre d'un projet de société rassembleur sur le développement durable.

Parmi les principes énoncés dans le plan gouvernemental, l'OMVQ retient comme cruciaux les éléments suivants afin que soit implanté avec succès le projet de développement durable du Québec :

- Accompagnement du projet par une volonté politique de plus haut niveau;
- Engagement de tous les acteurs de la société à partir de sa base;
- Dotation de moyens financiers essentiels à l'atteinte des objectifs;
- Appui substantiel à la recherche;
- Nomination d'un commissaire au développement durable relevant du Conseil exécutif.

En tant que professionnels de la santé animale, les médecins vétérinaires ont un rôle important à jouer dans l'éducation et dans la diffusion d'informations clés pour orienter les pratiques dans une perspective de développement durable.



LA DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec adhère au principe du développement durable tel qu'inscrit au Plan de développement durable du Québec, à savoir qu'il s'agit d'un :

« Processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement ».

Cette définition, à notre avis, établit la primauté du principe du progrès et de l'évolution des populations sur celui de développement au sens de « produire pour produire ». Elle subordonne aussi les dimensions environnementale, sociale et économique du développement à la croissance viable de la société québécoise.

QUELQUES BÉMOLS

À la lumière des interventions nombreuses et réfléchies avancées au cours de cette consultation, force est cependant de constater que la définition de *développement durable* est loin d'être univoque.

On constate par ailleurs que le concept de développement durable est souvent galvaudé dans les médias quand il s'agit de l'utiliser au nom de l'intérêt d'un groupe particulier.

D'autre part, il faut aussi constater une inconsistance apparente de la part du gouvernement lui-même sur cette question, inconsistance qui risque de semer la confusion sur ses réelles intentions.

Comme plusieurs, l'OMVQ a été surpris de la transformation du ministère de l'Environnement en ministère du Développement durable et des Parcs lors du dernier remaniement ministériel.

La rectification qui a suivi pour finalement établir un ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est rassurante, mais l'évènement peut laisser perplexe quant au message à décoder de la part du gouvernement.

Dans le même ordre d'idées, le document informe du fait que le ministre de l'Environnement n'avait pas encore dans son mandat juridique la responsabilité de la protection de l'environnement. La proposition de modification de l'article 10 de la Loi sur le ministère de l'Environnement est donc accueillie très favorablement.



DES MESURES À PRENDRE POUR PROTÉGER LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

Le débat sur les risques associés aux productions animales demeure vif et confrontant malgré l'adoption d'un train de mesures par le gouvernement et les producteurs agricoles eux-mêmes qui ont conduit à quelques progrès.

L'Ordre des médecins vétérinaires ne croit pas qu'il relève de son mandat de prendre position sur des modèles uniques ou prétendument exclusifs de productions agricoles durables.

Il considère par contre que les médecins vétérinaires sont des intervenants clés pour contribuer à cerner les problématiques associées à ces différents modèles, à identifier des pistes de solutions et contenir les risques liés aux productions animales.

Le point de vue de l'OMVQ à l'égard de la problématique citée en titre s'exprime donc dans une perspective « vétérinaire » de la prévention des maladies et de la protection de la santé publique.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

De par sa formation et des prérogatives législatives qui encadrent sa profession, le médecin vétérinaire est le professionnel le mieux placé pour porter un jugement et déterminer les actions à prendre dans le domaine de l'hygiène des viandes et, d'une manière plus générale, dans le contrôle des contaminants alimentaires. Il a un rôle très important à jouer dans la protection de la santé humaine en maintenant la qualité et la santé des animaux au sein des productions agricoles. En assurant la santé des animaux et en faisant un usage responsable des médicaments, il préserve l'innocuité alimentaire, prévient la résistance aux antimicrobiens et évite la présence de résidus de médicaments dans l'environnement.

L'INSPECTION DES VIANDES

La récente crise de la vache folle et l'émergence de maladies associées aux animaux, telles le virus du Nil occidental et le SRAS, soulignent de manière convaincante l'importance de la profession vétérinaire dans le domaine de l'innocuité alimentaire et de la prévention des maladies chez les humains.

Pourtant, plus d'une centaine d'abattoirs au Québec peuvent procéder à l'abattage des animaux sans la présence d'un médecin vétérinaire pour effectuer les inspections *ante* et *post mortem*. Plusieurs pathologies d'importance en santé publique dont l'encéphalopathie spongiforme bovine ne peuvent être détectées efficacement que lors d'un examen *ante mortem*. **Si la fameuse vache folle avait transité dans un abattoir québécois sans inspection vétérinaire, il est plus que probable qu'elle n'aurait jamais été découverte et qu'elle aurait pu se retrouver dans la chaîne alimentaire.**



L'inspection vétérinaire est obligatoire dans les établissements fédéraux d'abattage dont les produits sont offerts notamment à l'exportation. Dans une perspective de protection de la santé de ses citoyens, le Québec doit revoir les normes d'inspection pour garantir aux consommateurs d'ici les mêmes standards de qualité et de sécurité alimentaire qu'aux autres clientèles.

NORMES HACCP ET TRAÇABILITÉ

Le gouvernement québécois accuse un retard par rapport au gouvernement fédéral qui rendra obligatoire sous peu l'application des normes HACCP¹ dans tous les établissements d'abattage et de transformation sous sa juridiction.

Ces normes - associées aux programmes d'assurance qualité des fédérations de producteurs, programmes pour lesquels ils doivent être félicités - assurent une surveillance et un contrôle serré des risques inévitables associés aux activités de productions animales.

Ces normes devraient d'ailleurs être appliquées dans d'autres secteurs dont l'importance a été sous-estimée notamment, celui du transport des animaux et celui de la fabrication de nourritures animales.

Des préoccupations d'ordre économique semblent cependant servir de justification à la non-application de ces normes au Québec.

Le programme de traçabilité dans lequel s'investit le gouvernement en collaboration avec les éleveurs d'animaux ainsi que les programmes de géo-positionnement des productions agricoles par le MAPAQ s'avèrent des mesures cruciales dans la gestion des risques associés aux animaux.

Leur extension rapide à tous les types de production animale est impérative.

LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

La communauté scientifique ainsi que la profession vétérinaire considèrent que la résistance aux antimicrobiens (RAM) constitue une menace sérieuse à la santé publique et à la santé animale.

Il est officiellement reconnu que l'usage répandu, parfois excessif, des antibiotiques en santé humaine se révèle la principale cause du développement de la résistance chez les humains et il ne fait aucun doute que l'usage de ces médicaments en médecine vétérinaire, particulièrement dans les productions animales, contribue à ce phénomène, même si cette contribution n'est ni précisément quantifiée, ni encore parfaitement comprise.

La production animale sans antibiotiques est impossible du point de vue de la santé et du bien-être des animaux. Mais l'usage des antibiotiques comme facteur de croissance dans les grandes productions est sérieusement remis en question.

¹ Hazards Analysis and Control of Critical Points



Nul ne connaît actuellement le volume des antibiotiques utilisés ou vendus au Canada en production animale. L'information est aussi indisponible par secteurs de production. L'étendue de la RAM chez les populations saines est également une variable inconnue à ce jour.

Dans le but ultime de diminuer le bassin des bactéries résistantes et de préserver cette précieuse ressource que constitue les antimicrobiens pour le maintien de la santé humaine et animale, l'Ordre et la profession ont entrepris plusieurs démarches visant à caractériser la RAM d'origine agricole ainsi qu'à identifier les moyens de la réduire.

RECOMMANDATIONS

- Que le gouvernement investisse davantage dans des réseaux d'épidémiologie des maladies animales dans toutes les productions.
- Que la présence des médecins vétérinaires soit obligatoire dans tous les établissements d'abattage.
- Que le gouvernement, en collaboration avec les acteurs de l'industrie, accélère l'implantation de systèmes de traçabilité.
- Que le MAPAQ réanime les volets HACCP de son Groupe-Qualité mis sur pied avec les protagonistes du milieu dans la foulée du grand Forum agroalimentaire des décideurs de 1999.
- Que soient implantés à l'échelle du Québec les systèmes HACCP dans les abattoirs, dans le transport des animaux et dans la fabrication des farines animales.
- Qu'un système de surveillance active des principaux agents responsables de toxico-infections, appuyé par les infrastructures requises en laboratoire, soit mis sur pied afin de contrôler les seuils de contamination des aliments charcutiers et dépister les problématiques émergentes.
- Que des systèmes intégrés de contrôle des pathogènes soient mis sur pied, incluant un dépistage des élevages contaminés afin d'éviter l'entrée en transformation de lots d'animaux très contaminés.
- L'établissement d'un réseau de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de surveillance de l'usage des antibiotiques.
- L'investissement dans la recherche d'outils de solutions préventives plutôt que curatives aux maladies animales.
- L'investissement dans la recherche d'alternatives à l'usage des antibiotiques comme facteurs de croissance et dans la planification de leur retrait progressif.
- La mise en place d'un zonage sanitaire provincial pour gérer les épizooties et protéger au maximum la valeur économique des élevages.



UN ENVIRONNEMENT DURABLE

L'usage responsable des médicaments et des pesticides est au cœur des préoccupations des médecins vétérinaires.

LES RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX DANS L'ENVIRONNEMENT

De mémoire, aucune étude ni recherche n'a été publiée au Canada sur la question du risque de résidus de médicaments d'origine animale dans l'environnement. Étonnante à prime abord, cette méconnaissance est analogue en médecine humaine. Pourtant source potentielle tout aussi importante de résidus médicamenteux, cette question est à ce jour à peine effleurée et aucun constat n'est appuyé d'études et de statistiques probantes.

L'inexistence de données concrètes et vérifiables, tant en médecine humaine qu'animale, exige la poursuite de l'examen attentif des divers signaux indicateurs de potentielles contaminations.

REFONTE DE LA LOI SUR LES ALIMENTS ET LES DROGUES

Santé Canada procède actuellement à une refonte en profondeur de sa Loi sur les aliments et drogues.

L'Ordre des médecins vétérinaires participe directement à ces travaux et supporte particulièrement le projet législatif visant à obliger la surveillance de tout le cycle de vie des médicaments jusqu'à leur dégradation pour s'assurer qu'aucun tort n'est causé à l'environnement.

Il applaudit par ailleurs deux autres initiatives prises par Santé Canada et sa Direction des médicaments vétérinaires :

- L'élaboration d'un règlement sur l'évaluation environnementale (REE) ayant pour but d'assujettir tout nouveau produit de santé visé par la Loi sur les aliments et drogues;
- Tout nouveau médicament devra faire l'objet d'une mesure de son impact sur la résistance aux antimicrobiens avant d'obtenir une autorisation de mise en marché.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec encourage l'usage responsable des médicaments et des pesticides, le développement d'alternatives potentiellement moins dommageables pour l'environnement, telles que la vaccination et les probiotiques.

Un effort de recherche pour des alternatives de production doit donc être soutenu dans le plan de développement durable.



L'ACCÈS AU SAVOIR ET L'INVESTISSEMENT DANS LA RECHERCHE

Afin de réduire les zones d'incertitude, il s'avère impératif d'investir dans le financement d'outils de recherche et de surveillance active de l'environnement.

Des recherches ciblées, fondées sur les principes reconnus d'évaluation des risques, peuvent contribuer à augmenter le champ des connaissances, gérer les risques et réduire les craintes.

La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal se révèle à elle seule un véritable centre de recherche axé sur les problématiques en santé publique et environnementales.

Un inventaire remarquable d'activités s'y déroulent, dont :

- une chaire de recherche en salubrité des viandes;
- l'Institut de recherche en développement agroalimentaire (IRDA);
- le Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP);
- le Groupe de recherche en épidémiologie des zoonoses et en santé publique.

Des études portant sur :

- les salmonelles multi-résistantes potentiellement transmissibles aux humains;
- la dissémination de certains gènes de résistance bactériens chez l'homme et l'animal;
- l'impact de la fertilisation sur la contamination des eaux. La modélisation des flux d'azote dans les sites d'exploitation porcine;
- le développement d'indicateurs agroenvironnementaux de la pression hygiénique des productions animales sur la santé humaine.

Tout récemment encore, la Faculté procédait au lancement officiel de son *Institut de biotechnologie vétérinaire et alimentaire* (IBVA) dont la mission est de favoriser le partenariat entre l'industrie et les universités et le transfert de technologies vers les entreprises.

RECOMMANDATION

Il nous apparaît plus qu'important de continuer à financer ce type de recherche afin d'assurer au Québec une production agricole durable socialement acceptable et sécuritaire.



LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'Ordre des médecins vétérinaires souscrit au principe de biodiversité, dans une perspective de bien-être animal, de maintien des espèces, des races et de la qualité génétique des animaux.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

La question du bien-être animal dans les productions animales intensives préoccupe la profession vétérinaire.

L'Ordre souscrit au constat d'une tendance mondiale, lourde et irréversible en faveur du mieux-être animal au sein des élevages intensifs qui forcera le changement d'attitude et éventuellement l'amélioration progressive et radicale des modes de pratique.

Pour le médecin vétérinaire, dont la profession est dédiée au maintien de la santé et du bien-être des animaux, leur bien-être dans les grandes productions animales peut s'avérer souvent une question déchirante sur le plan personnel.

Des pratiques telles que le confinement des animaux et l'entrave à l'expression naturelle des comportements interpellent quotidiennement les praticiens.

Ces méthodes de production, pour l'instant socialement acceptables, sont appelées à évoluer rapidement sous la pression publique, mais aussi avec les progrès scientifiques.

Les médecins vétérinaires contribuent largement à la confection de Codes de pratique nationaux visant à accroître le bien-être des animaux dans les grandes productions.

Les enjeux, en matière de bien-être animal, comportent de grands défis. Il s'agit de :

- définir les paramètres scientifiques du bien-être animal;
- les transformer en science appliquée à intégrer dans les pratiques quotidiennes;
- respecter les critères de sécurité alimentaire et de viabilité économique;
- en faire des normes nationales connues, éventuellement obligatoires;
- implanter un système de vérification crédible (audit).

Par ailleurs, la profession est d'avis que les mesures avancées pour accroître le bien-être ne devraient pas compromettre la santé humaine ou animale. Dans ces cas, un niveau accru de précautions s'impose.

Le rapport final du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) sur le développement durable de la production porcine au Québec recommandait d'ailleurs la désignation, au sein de l'appareil gouvernemental, d'un responsable du bien-être des animaux de ferme, afin de faire progresser la réflexion et l'action dans ce domaine.



ANIMA QUÉBEC

L'Ordre des médecins vétérinaires tient à exprimer sa satisfaction envers le gouvernement du Québec pour avoir récemment mis sur rail l'organisme ANIMA Québec (Association nationale d'intervention pour le mieux-être des animaux) grâce à la mise en vigueur de certains amendements à sa Loi sur la protection sanitaire des animaux.

La profession vétérinaire soutient moralement et financièrement cet organisme qui a reçu du MAPAQ le mandat d'inspecter les lieux de garde et d'élevage des chiens et des chats (chenils, animaleries, refuges, etc.). Ce mandat pourrait être éventuellement étendu à d'autres espèces dont les animaux charcutiers.

L'objectif d'ANIMA Québec est d'éduquer les commerçants et les gardiens d'animaux en matière de sécurité et de bien-être, mais aussi d'assurer au public des animaux en santé et de qualité.

RECOMMANDATIONS

- La désignation, au sein de l'appareil gouvernemental, d'un responsable du bien-être des animaux de ferme afin de faire progresser la réflexion et l'action dans ce domaine
- Le maintien du support financier du MAPAQ à ANIMA Québec.

CONCLUSION

Il nous apparaît que « l'engagement politique au plus haut niveau » annoncé dans le *Plan de développement durable* devra se manifester par des gestes concrets et sans équivoque.

La nomination d'un commissaire au développement durable qui relève directement du Conseil exécutif, afin de superviser en amont toutes les décisions ministérielles transversales, nous apparaît à cet égard déterminante pour la réalisation du virage vers le développement durable.

Il est impératif de susciter la confiance de la société civile pour que cette dernière traduise en réalité, malgré des contraintes sévères, un engagement de toute évidence souhaité par tous.



INDEX DES RECOMMANDATIONS

- Investissement accru du gouvernement dans les réseaux d'épidémiosurveillance des maladies animales dans toutes les productions.
- Présence des médecins vétérinaires obligatoire dans tous les établissements d'abattage.
- Collaboration entre le gouvernement et les acteurs de l'industrie afin d'accélérer l'implantation de systèmes de traçabilité.
- Réanimation par le MAPAQ des volets HACCP de son Groupe-Qualité mis sur pied avec les protagonistes du milieu dans la foulée du grand Forum agroalimentaire des décideurs de 1999.
- Implantation, à l'échelle du Québec, des systèmes HACCP dans les abattoirs, dans le transport des animaux et dans la fabrication des farines animales.
- Mise sur pied d'un système de surveillance active des principaux agents responsables de toxi-infections, appuyé par les infrastructures requises en laboratoire, afin de contrôler les seuils de contamination des aliments charcutiers et dépister les problématiques émergentes.
- Mise sur pied de systèmes intégrés de contrôle des pathogènes, incluant un dépistage des élevages contaminés afin d'éviter l'entrée en transformation de lots d'animaux très contaminés.
- Établissement d'un réseau de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de surveillance de l'usage des antibiotiques.
- Investissement dans la recherche d'outils de solutions préventives plutôt que curatives aux maladies animales.
- Investissement dans la recherche d'alternatives à l'usage des antibiotiques comme facteurs de croissance et dans la planification de leur retrait progressif.
- Mise en place d'un zonage sanitaire provincial pour gérer les épizooties et protéger au maximum la valeur économique des élevages.
- Financement de la recherche axée sur les problématiques en santé publique et environnementales afin d'assurer au Québec une production agricole durable socialement acceptable et sécuritaire.
- Désignation, au sein de l'appareil gouvernemental, d'un responsable du bien-être des animaux de ferme afin de faire progresser la réflexion et l'action dans ce domaine
- Maintien du support financier du MAPAQ à ANIMA Québec.

